



—

M. l'abbé Luco, dans ses *Notices* sur les paroisses du Morbihan, nous apprend que celles d'Arzano et Guilligomarch, du doyenné des Bois, comprises au Concordat de 1802 dans la délimitation du diocèse de Quimper, étaient avant la Révolution « à collation libre, et se présentaient dès le xiv^e siècle, annexées l'une à l'autre, et chaque nouveau recteur prenait possession dans ces deux localités ».

L'ÉGLISE PAROISSIALE

Elle est sous le vocable de Saint-Pierre-ès-Liens et le maître-autel est orné des statues des Apôtres saint Pierre et saint Paul. On voit dans l'église trois autres autels : le premier dédié à la Sainte Vierge, avec les statues de Notre-Dame-des-Victoires, sainte Anne et sainte Cathe-

rine, martyr, le second de la Sainte-Trinité, avec les statues de la Sainte-Trinité, saint Yves et saint Sébastien ; le troisième aux fonts baptismaux avec la statue de saint Jean-Baptiste.

L'église fut reconstruite en 1641. Selon la mention qu'en fait M. de Cillart de Kerampoul dans ses *Notes sur le diocèse de Vannes au XVII^e siècle* (1), « Les seigneurs qui ont des bancs et des armes dans l'église d'Arzano ont longtemps tracassé pour la faire rétablir aussi gothiquement que l'était la vieille, qui tombait en ruine. Le temps serait-il venu qu'au lieu de contribuer, les seigneurs s'opposeraient à l'embellissement des églises ? Enfin, déférant aux arrêtés du Parlement et du Conseil, on a rétabli l'église en 1641 un peu moins gothique ».

Au bourg, il y a une fontaine sous le vocable de Saint-Pierre.

Population de la paroisse en 1800, 3.000 âmes, dont 1600 communiant ; en 1900, 1851 habitants.

CHAPELLES

1^o Saint-Adrien, sur les bords de l'Ellé. Rebâtie il y a moins d'un siècle, la chapelle n'offre rien de remarquable au point de vue de l'architecture. On y voit les statues de saint Adrien, habillé en chevalier, et de saint Sébastien, mais de facture récente.

On voit près de la chapelle une fontaine dédiée à saint Adrien.

2^o Saint-Laurent. Les statues de saint Laurent, saint Diboën et saint Mathurin qu'on y voit sont modernes, mais ont dû remplacer d'anciennes statues de ces saints, dont la dévotion est populaire dans ces parages. Cette

(1) *Revue de l'Ouest*, tome IV. p. 688.

chapelle ne conserve qu'une ancienne statue, c'est celle de sainte Hélène.

Arzano possédait autrefois deux autres chapelles :

Saint-Dureg — Saint-Irek — Saint-Dilec — Saint-Kirec, autrement Saint-Guevroc. La chapelle a disparu, mais la fontaine subsiste toujours.

Saint-Bernard, ancienne chapelle du château de Kervégant. Il n'en reste plus trace, mais la fontaine de Saint-Bernard existe encore.

CROIX

Croix de Kerbail ou Croix-Rouge. C'est une croix en fonte plantée sur une roche, près du château de Kerlarec, sur la route d'Arzano à Quimperlé.

Il y avait autrefois une autre croix dite Groas-Ver, sur la route d'Arzano au Faouet (1).

RECTEURS D'ARZANO

Voici la liste des Recteurs d'Arzano et de Guilligomarc'h, d'après M. Le Mené, chanoine de Vannes, complétée par les renseignements que donne l'abbé Luco.

1474. Eon Mahé, mentionné en 1474.

1487. Yves Macé ou Mathieu, mort en 1489.

1489-1496. R. Germain du Leslé, chanoine de Vannes, qui résigne.

1496-1500. R. Henri du Leslé, qui permute en 1500 avec le suivant, pour devenir recteur des paroisses d'Inguinel et de Lesbin-Pontscorff.

1500-1539. Guillaume de Leslé, mort en 1539.

(1) Nous devons ces renseignements sur les chapelles et croix d'Arzano à l'obligeance de M. Béchu, curé-doyen de cette paroisse.

- 1539-1540. R. Jean Danielo, archidiacre et chanoine, qui résigne entre les mains du Pape en Juin 1540.
- 1540-1558. Pierre Danielo, frère du précédent, mort en 1558.
- 1558-1569. Louis Bizien, d'une famille noble d'Arzano, et simultanément recteur de Cléguer, mort en Décembre 1569.
- 1569-1572. Jean Férec, originaire de Quéven, promu par l'Évêque le 27 Décembre 1569, prit possession le 1^{er} Janvier suivant.
- 1572-1578. Luc Le Halper, de Quéven, promu par l'Évêque le 15 Novembre 1572, prit possession le 7 Décembre.
1583. Louis le Cognic de Séglien, résigne.
1583. Guillaume Huzebault.
1603. Marien le Bourdieu, donna le 18 Avril 1602 procuration pour résigner entre les mains du Pape, en faveur de Charles Le Pignelec, avec réserve d'une pension de 10 sols mon.
1603. Charles Le Pignelec, pourvu par le Pape le 22 Février 1603, ne put prendre possession que le 15 Août, l'Ordinaire lui ayant refusé le visa qu'il dut demander au Métropolitain; mais accusé de *confidence*, il se vit évincer par un dévolutaire.
- 1608-1619. Jean Le Gloanec, d'Arzano, pourvu par le Pape le 5 Novembre 1608, par dévolu, prit possession le 1^{er} Janvier 1609. Guillaume Le Pretre (1), qui avait obtenu aussi provision pour ce bénéfice, ayant résigné ses prétentions, Le Gloanec, pour écarter tout nouveau compétiteur, se fit pourvoir de rechef en Cour de Rome, sur cette résignation, le 9 Septembre 1610, et prit possession le 1^{er} Novembre.
- 1620-1621. Nicolas Hirgay.

(1) Probablement celui qui devint, en 1614, évêque de Quimper.

- 1622-1624. César Christoffe, permute avec le suivant et passe à Péaule.
- 1624-1630. Giron du Raneau, chanoine de Vannes, recteur de Péaule, résigne entre les mains du Pape.
- 1630-1653. Vincent Bigaré, de Vannes, pourvu en Cour de Rome le 10 Janvier 1630, prit possession le 5 Mai.
- 1676-1679. Pierre Le Pouyer, recteur de Bieuzy, qu'il résigna vers 1663, probablement pour venir à Arzano.
- 1684-1698. Nicolas Dufaure, malade, il donna, le 15 Janvier 1698 (année de son décès), procuration pour résigner entre les mains du Pape en faveur d'Olivier Tingo, son curé; mais cet acte fut de nul effet, et ce bénéfice, connu vacant par *obitum*, fut conféré au suivant.
- 1698-1717. Julien Pinot, prêtre du diocèse de Rennes, pourvu par Rome le 28 Août 1698, prit possession le 1^{er} Février 1699, mourut en Août 1717.
- 1718-1719. Bernard L'Hégarat, prêtre du diocèse de Quimper, pourvu par le Pape le 3 Février 1718, se vit refuser à Vannes le visa, qu'il obtint de Tours le 15 Novembre et prit possession le 27 Novembre 1718. La difficulté qu'il rencontra avait pour cause les provisions données pour Arzano, le 13 Septembre 1717, par le vicaire capitulaire de Vannes, à Joseph-Gilles Moro, S^r de Villedor, lequel avait pris possession le 24 Octobre; mais il fut débouté par L'Hégarat, qui mourut en Octobre 1719.
- 1720-1739. Jacques Mahé, pourvu par le vicaire général de Vannes, le 9 Janvier 1720, prit possession le 11. Le 18 Décembre 1739, il donne procuration pour résigner entre les mains du Pape en faveur de Guillaume-Joseph Lucas, son curé, avec réserve d'une pension de 600 livres; mais il mourut avant la fin du mois, trop tôt pour que sa résignation fût acceptée.

1740-1754. Guillaume-Pierre de Lespinay, pourvu par l'Évêque le 4 Janvier 1740, prit possession le 8. Résigna entre les mains de l'Évêque en Octobre 1754, pour devenir recteur de Saint-Paterne.

1754-1771. Ange-Éléonore Duboys, licencié en théologie de la faculté de Paris, recteur de Saint-Nolff, pourvu par le vicaire général de Vannes le 10 Octobre 1756, prit possession le 13. Il mourut en Février 1771.

1771-1781. Guillaume Le Cocq, de Malguenac, et recteur du Moustoir Remungol, pourvu par l'Évêque le 26 Février 1771, prit possession le 7 Mars. Résigna pour Pleleuff, mais mourut en 1781.

1781-1810. Guillaume-Joseph Le Puil, né à Seglien le 17 Octobre 1748, prêtre en 1774, eut la paroisse d'Arzano au concours en 1781.

Au mois de Mai 1790, comme il s'agissait de choisir le chef-lieu de canton, une polémique s'engagea entre Arzano et Redéné pour savoir à laquelle des deux paroisses reviendrait cet honneur ; on en jugera par les deux lettres suivantes. La première est adressée à MM. les Administrateurs du District de Quimperlé par les Officiers municipaux de Redéné (1).

« MESSIEURS,

« Le 16 Mai dernier 1790, la commune de cette paroisse de Redéné se transporta au bourg d'Arzano, son chef-lieu, pour parvenir à l'élection des électeurs pour Quimper. Fut-ce une assemblée légale ? Non, Messieurs, on n'y entendait que murmures et clameurs, jurements et blasphèmes et mauvais procédés des pasteurs même ; enfin c'était une cohue affreuse ; certainement si le peuple de

(1) L. 270.

Redéné eût été animé du même esprit que celui d'Arzano il risquait de passer un mauvais quart d'heure.

« M. Guillou, procureur-syndic, a su en partie, par voie indirecte, combien méchants sont les habitants d'Arzano, ce qui confirme le compte par nous rendu aux Commissaires du Roi à Quimper.

« Autres raisons qui les engage à demander le chef-lieu à Redéné, sont celles de l'impraticabilité des chemins qui presque toujours sont remplis de crevasses, d'ornières profondes et meurtrières, inondées d'eau presque tout le temps. Le bourg de Redéné a pour lui le peuple le plus honnête, le plus affable, le plus policé, et est situé au centre du canton... Ils se flattent donc que vous leur procurerez le chef-lieu (du canton) en leur bourg de Redéné.

« Les Officiers municipaux :

« FICHOUX, *maire*, CHARDEL, *secrétaire*. »

De leur côté, les municipaux d'Arzano réfutaient, de leur mieux, les allégations de leurs compétiteurs (1).

« MESSIEURS,

« Quoique nous ayons déjà suffisamment réfuté les calomnies mauvaises et plaisantes raisons dont les citoyens de Redéné se servent pour obtenir que leur bourg soit le chef-lieu du canton, nous croyons néanmoins devoir répondre à ces dernières. Nos *trêves* de Redéné nous noircissent aux yeux de tout le département et cela parce que nous avons été assez bon pour lui cacher ses propres fautes.

« Les citoyens de Redéné disent donc : 1^o que dans notre assemblée du 16 Mai dernier, on n'entendait que murmures et clameurs, jurements et blasphèmes, etc...

(1) L. 270.

« Il est vrai, mais n'était-ce pas de leur part ? Et la preuve, c'est qu'un de nos pasteurs, indigné de voir ces malheureux imbibés de boisson, vomissant dans la maison du Seigneur et aux pieds même de ses autels les exécutions les plus atroces, se vit obligé pour ramener la paix et la tranquillité d'en faire sortir un de force et de menacer de donner au District des nouvelles de la mauvaise conduite des autres, s'ils ne voulaient se comporter avec la décence due à la sainteté du lieu où ils étaient assemblés.

« 2° Les chemins sont, disent-ils, impraticables, plaisante raison pour obtenir le chef-lieu à Redené. Avouons cependant que s'ils viennent chez nous en carosse, ils éprouveront quelques difficultés à s'y rendre, mais autrement il n'est pas de chemin de traverse plus aisés. Peut-être ajouteront-ils que les chaleurs brûlantes de l'été sont pour eux un obstacle aussi grand ; avouons encore que la route n'est qu'en partie ombragée, mais en ce dernier cas ils pourront se munir d'un parasol.

« Si les citoyens de Redené éprouvent quelques incommodités pour se rendre à Arzano, leur chef-lieu, dont la partie la plus éloignée n'est distante tout au plus que de deux petites lieues, combien plus grandes ne seront pas les incommodités qu'éprouveront nos tréviens (Guilligomarc'h) qui, ayant déjà deux lieues assez fortes pour se rendre à notre bourg et des chemins bien plus mauvais, s'il leur faut se transporter à Redené distant d'une lieue de notre bourg.

« 3° Nous ne disputons ni de l'honnêteté ni de l'affabilité et politesse de ces MM. de Redené, et nous y ajoutons d'autant plus de foi que ce sont eux qui nous le disent.

« 4° Leur dernière raison *tranchante*, nous donne Redené un *centre*. Rien n'est plus faux.

« 5° Il reste que Redené est plus à proximité du District. C'est vrai, mais est-ce une raison ?

« Nous osons donc nous flatter que vous nous continuerez le chef-lieu en notre bourg d'Arzano.

« PÉLAN, *municipal*, PENVERNE, *secrétaire*. »

La victoire demeura à Arzano, mais son curé, M. Le Puil, qui avait d'abord prêté le serment, se rétracta bientôt, et dès le 21 Octobre 1791 donnait officiellement sa démission de curé d'Arzano au District de Quimperlé (1). Guillou, procureur syndic, ne provoqua que plusieurs mois plus tard l'élection de son successeur, qui eut lieu à Quimperlé le 25 Mars 1792. Quelques habitants d'Arzano avaient demandé qu'on choisît pour curé leur vicaire, le sieur Pécart, qui fut élu quoiqu'il ne pût réunir en sa faveur qu'un total de six voix.

Le citoyen Pécart, après avoir été curé constitutionnel, devint très facilement officier municipal ; mais ses fonctions laïques ne le rendirent pas plus populaire, comme on pourra en juger par cette lettre du 27 Brumaire an III (17 Octobre 1796), qu'il écrivait aux Administrateurs du District (2) :

« CITOYENS,

« Pour hâter les déclarations de la récolte dernière, j'ai fait prévenir les cultivateurs arriérés, par exprès, de se présenter à la municipalité pour faire leur déclaration. Un *quidam* nommé Olivier Denis m'a dit que c'était moi la cause qu'on était obligé de faire les dites déclarations et qu'il se foutait de moi et qu'on ne devait payer aucun exprès et 50 milles autres bêtises, etc.

(1) L. 266.

(2) L. 270.

« Il est dur pour moi d'être accablé d'injures pour faire mon devoir, je vous prie en grâce d'y remédier.

« Salut et fraternité.

« PÉCART, curé, officier municipal. »

Au Concordat, M. Le Puil reprit sa paroisse jusqu'en 1810; il donna alors sa démission pour être remplacé par M. Le Nir.

1810-1829. Joseph-Louis Le Nir, né le 7 Mars 1764 à Rosporden, prêtre en Mars 1804, fut nommé à la cure d'Arzano en Avril 1810. Il dirigeait alors une petite école secondaire à Quimperlé; mais ses fonctions de curé ne l'empêchèrent pas d'utiliser ses talents pour l'instruction des enfants de sa paroisse et des environs qui se destinaient à entrer au séminaire. C'est à cette école que furent élevés le vénérable abbé Moëlo, et Brizeux, qui nous a conservé dans ses vers les souvenirs les plus charmants de ses condisciples et du maître vénéré.

Cette modeste école de presbytère ne fut pas pourtant sans éveiller les susceptibilités de l'Université.

M. Le Nir écrivait, en effet, le 6 Juin 1818 à M. le Dal de Tromelin, grand-vicaire :

« Je fais école à quelques enfants dont dix à douze étudient le latin; la plupart sont de pauvres paysans de la paroisse, ou entretenus par des personnes charitables. Ils nous étaient même de quelque utilité pour le chant et le service de notre église et j'avais cru qu'une pareille école, tenue surtout par un curé de village, pouvait passer pour un petit séminaire; mais voici que M. Le Priol, recteur de l'Académie, qui en a eu connaissance, vient de m'écrire des lettres très pressantes. Il exige la rétribution universitaire des écoliers, qui sont presque tous hors d'état de

payer, et 50 francs par an du maître, qui n'est guère plus riche que ses écoliers. Au cas où je fusse obligé d'interrompre l'instruction de ces enfants, je les recommanderai à votre charité, afin qu'ils fussent reçus gratis à votre petit-séminaire... »

L'Université réclamait un état du nombre des enfants externes ou pensionnaires et le prix de la pension, afin de pouvoir réclamer du maître et des élèves la rétribution scolaire. Aux nouvelles instances du Recteur d'Académie M. Le Nir faisait la sourde oreille et écrivait le 21 Janvier 1829 à l'Evêché :

« Ce M. Le Priol en veut terriblement à notre misérable école, il ne m'a pas jusqu'à présent arraché le moindre sou; mais il croit sans doute que je n'ai rien de mieux à faire que de lui répondre à chaque courrier. Voici une nouvelle sommation qu'il vient de m'envoyer, toujours par le ministère du Procureur du Roi. Il a bien voulu oublier que je suis curé pour ne me donner que le titre de maître d'école; j'aurais bien plus de raison de l'appeler lui-même percepteur des contributions. Mais peut-être ai-je tort de me fâcher s'il a pour lui la justice et le bon droit. Je viens de lui remettre l'état de mes écoliers. J'ai donc en ce moment quatorze élèves qui commencent à étudier le latin; dans ce nombre, sept pensionnaires, dont trois seulement payent et les quatre autres rien du tout.

« Si c'était l'avis de Monseigneur, j'abandonnerais volontiers des écoles qui ne me causent que de l'embarras et des tracasseries. »

Le petit-séminaire, qui deux ou trois ans après s'établissait à Pont-Croix, allait permettre de réduire à des proportions encore plus modestes ces écoles de presbytère, dont l'Université se montrait si jalouse.

M. Le Nir donna sa démission de curé d'Arzano au mois de Mars 1829.

1829-1851. M. l'abbé Moullec, Jean-Louis-Marie, né le 21 Août 1796 à Berrien, prêtre en 1822, recteur de Kernével, fut nommé curé d'Arzano. Il donna sa démission en 1851.

1851-1880. Caradec, Louis, né le 15 Novembre 1806 à Plogastel-Saint-Germain, prêtre en 1830, recteur de Beuzec-Conq, fut nommé curé le 16 Septembre 1851. Mourut en 1880.

1880-1887. Rogé, Philippe, né à Plougonven en 1823, prêtre en 1849, recteur de Langolen, curé le 16 Janvier 1880. Mourut en 1887.

1887-1889. Pellé, Jean-Guillaume, né en 1843 à Primelin, prêtre en 1867, recteur de Guilligomarc'h, curé le 11 Mai 1887. Mort en 1889.

1889-1896. Madec, Pierre-Marie, né en 1844 dans le diocèse de Vannes, prêtre en 1869, recteur de Pont-Aven, curé le 4 Juillet 1889. Décédé en 1896.

1896. Béchu, Jacques, né en 1849, prêtre en 1873, recteur de Saint-Jean-du-Doigt, curé d'Arzano depuis 1896.

VICAIRES

1804. Meunier, né à Gourin.

1810-1819. Trouboul, François-Marie, né en 1755 à Querrien, prêtre en 1782.

1819-1820. Volant, Hervé-Côme, né en 1758 à Plomeur, nommé à Arzano le 1^{er} Novembre 1819. Décédé le 25 Janvier 1820.

1820. Le Coent, Yves, né en 1792 à Locmaria-Berrien, prêtre en 1818, nommé le 1^{er} Janvier 1820.

1821. Palud, François, nommé en Février 1821.

1821-1823. Gouiffès, Louis-Joseph, né en 1793 à Coray, prêtre en 1821, nommé en Août 1821.

1823-1835. Le Breton, Jean-François, né en 1798 à Saint-Thégonnec, prêtre en 1823.

1835-1848. Plassart, Pierre-Marie, né en 1807 à Berrien, prêtre et nommé vicaire en 1835.

1849-1855. Le Floc'h, Grégoire, né en 1823 à Mahalon, prêtre en Décembre 1848, nommé en Mars 1849, était maître d'étude à Pont-Croix. Transféré à Melgven en 1855.

1855-1863. Paillart, Henri-Michel, né en 1822 à Plogoff, prêtre en 1847, vicaire à Melgven, à Arzano le 14 Novembre 1855, recteur de Tréguennec en 1863.

1863-1869. Kerveillant, Guillaume, né en 1836 à Landudec, prêtre en Décembre 1861, vicaire à Guilligomarc'h, vicaire à Arzano en Juin 1863, vicaire à Querrien en 1869.

1869-1872. Moal, Jean, né en 1834 à Plouvorn, prêtre en 1858, vicaire à Querrien, vicaire à Arzano en Septembre 1869, aumônier de la prison de Brest en 1872.

1872-1887. Mahé, Grégoire-Alexandre, né en 1846 à Trégourez, prêtre en Mars 1872, vicaire à Arzano en 1872, recteur de Guilligomarc'h en 1887.

1887-1896. Perhirin, Auguste, né en 1856 à Quimper, prêtre en 1881.

1896-1898. Victor Le Gall.

1898-1900. Guillaume Glémarec.

1900. Clet-Yves Arhan.

MONUMENTS CELTIQUES (1)

1. — Aux dépendances du village de Saint-Adrien, sur une pointe de terres et de rochers appelée Lanrougouarec, et entourée sur trois de ses côtés par un repli de la rivière Ellé, se trouve une forteresse (celtique ?) formée d'une tour carrée de 14 mètres de côté à l'intérieur, et

(1) *Bulletin de la Société Archéol.*, IV, p. 86.

dont les murs, encore apparents et construits en pierres sèches ont une épaisseur de 1 m. 10. Cette tour est défendue du côté de la terre par trois lignes d'épais retranchements hauts de 3, de 8 et de 6 mètres séparés par de larges douves.

Sur le plateau qui domine cette forteresse et à une distance de 15 mètres du dernier retranchement est une enceinte retranchée de 60 mètres de côté et dont les parapets ont une élévation de 2 mètres.

2. — Au village de Menebré, dans un champ qui borde à droite le chemin de Saint-Adrien à la forteresse qui vient d'être décrite, est une petite enceinte de 18 mètres sur 10, renfermant des traces d'habitation de forme rectangulaire.

— Le *Bulletin Académique de Brest* (1876), signale sur la route de Quimperlé, vis-à-vis la propriété de M. de Keroualan, une pierre à peu près sphérique d'environ 1 m. 50 de diamètre, percée de plusieurs excavations circulaires, sous lequel on a trouvé un vase contenant des cendres.

FAMILLES NOBLES

Bizien, Sr de Kerigomarch. *Écartelé aux 1^{er} et 4 d'argent à la fasce de sable, accompagné en chef d'une étoile de gueules et en pointe d'un croissant de même, qui est Bizien ; aux 2 et 3 contrecartelé, au 1^{er} et 4 de gueules plein aux 2 et 3 de sable à la croix d'argent, qui est du Léopard. Devise : Virtus ut astra micat.*

Fraval, Sr de Kervégant. *De gueules à la croix endentée d'argent.*

Gauvain, Sr de La Roche Moysan. *D'or à la fasce de gueules chargée d'une fleur de lys d'argent.*

Geffroy, Sr de Kervégant. *D'argent à l'aigle de sable*

armé et becqué de gueules, chargée sur l'estomac d'une croix pattée d'azur. Devise : Volabit sicut aquila.

Kerjosse, Sr de Kernech. *D'azur au chevron d'or accompagné de 3 billettes de même.*

Du Leslay, Sr de Feunténio. *D'argent au lion d'azur armé lampassé et couronné de gueules.*

Monistrol, Sr de la Roche-Moysan (par acquet). *De sinople à un mont de six coupeaux d'or, au chef d'azur chargé de 3 étoiles d'or.*

Penhoat, Sr de la Villeneuve et de Pélan. *D'azur à 3 croix pattées, au pied fiché d'or.*

Rohan, Baron de la Roche-Moysan. *De gueules à 9 mailles d'or, 3. 3. 3.*

Tinténia, Sr de la Roche-Moysan. *D'or à deux jumelles d'azur au bâton de gueules brochant en bande sur le tout, ou d'hermines au croissant de gueules, qui est Quimerc'h.*

Botderu. *D'azur au chevron d'or accompagné de billettes de même. Devise : Bepret crenu.*

Fournas. *D'argent à 3 fasces d'azur, au griffon d'or couronné d'azur, brochant.*

PRÊTRES ORIGINAIRES DE LA PAROISSE D'ARZANO DE 1801 A 1900

MM.

1. — Moëlo, Yves, né le 27 Avril 1794, prêtre le 27 Mai 1820, chanoine honoraire, secrétaire de l'Évêché, décédé le 18 Février 1881.

2. — Stanguennec, Paul, né le 16 Janvier 1795, prêtre le 21 Décembre 1820, mort, recteur de Moëlan, le 8 Juillet 1865.

3. — Robic, Jacques, né le 2 Mars 1798, prêtre le 29 Juillet 1821, mort le 4 Octobre 1851.

4. — Stanguennec, Jacques-Joachim, né le 27 Août 1802,

prêtre le 8 Août 1830, ancien recteur d'Esquibien, mort le 26 Octobre 1878.

5. — Stanguennec, Benjamin, né le 22 Octobre 1823, prêtre le 18 Décembre 1847, mort le 17 Avril 1862.

6. — Michel, Mathurin, né le 8 Janvier 1827, prêtre le 29 Juillet 1855, mort le 11 Décembre 1870, vicaire à Plo-névez-du-Faou.

7. — Esvan, Jean-Marie, né le 26 Mars 1872, prêtre le 19 Septembre 1896, Père du Saint-Esprit.

